RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

NOMBRE DE LIGNES :

PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE PROHIBÉS

DOMAINE PUBLIC

LOTS DU DOMAINE PUBLIC	
La Saône	En totalité
Le Rhône	
Le Rhône et Ain	
Le lac de Sylans	
La Chalaronne	[illegible]
La Reyssouze	Du barrage de Pont de Vaux à sa confluence avec la Saône
Le Séran	De sa confluence avec l'Arvière à sa confluence avec le Rhône
Le Furans	Du Pont d'Andert à sa confluence avec le Rhône

LOTS DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ÉTAT	
Lac de Coiffans	En totalité
Retenue d'Intriat	
Retenue de Malafolon Samognat	

Les Périodes d'ouverture
Hors lacs de montagne

Espèces	1re catégorie	2e catégorie
Toutes les espèces de poissons à l'exception de celles mentionnées ci-dessous	du 13/03 au 19/09 inclus	du 01/01 au 31/12 inclus
Truite fario, Truite arc en ciel, Saumon de fontaine ou omble, Omble chevalier, Cristivomer	du 13/03 au 19/09 inclus	du 13/03 au 19/09 inclus
Ombre commun	du 15/05 au 19/09 inclus	du 15/05 au 31/12 inclus
Brochet	du 24/04 au 19/09 inclus	du 01/01 au 31/01 inclus du 24/04 au 31/12 inclus
Sandre	du 13/03 au 19/09 inclus	Axes Rhône et Saône incluant le canal de Miribel du 01/01 au 14/03 inclus et du 24/04 au 31/12 inclus Hors axes Rhône et Saône du 01/01 au 14/03 inclus et du 15/05 au 31/12 inclus
Black-bass	du 13/03 au 19/09 inclus	du 01/01 au 24/04 inclus du 26/06 au 31/12 inclus
Grenouilles vertes et rousses	du 26/06 au 19/09 inclus	du 26/06 au 31/12 inclus
Anguille jaune (4)	du 01/05 au 19/09 inclus	du 01/05 au 30/09 inclus
Anguille argentée (4)	Pêche interdite	Pêche interdite
Écrevisses à pattes rouges, des torrents, à pattes blanches, à pattes grêles	Pêche interdite	Pêche interdite

Les Périodes d'ouverture
Lacs de montagne : Nantua, Sylans, Divonne-les-Bains

Espèces	Taille capture	2e catégorie
Truite fario	40 cm	du 13/03 au 19/09 inclus
Brochet (1)	60 cm	du 01/01 au 31/01 inclus et du 29/05 au 31/12 inclus
Corégone (2)	35 cm	du 13/03 au 24/10 inclus
Omble chevalier	23 cm	du 13/03 au 19/09 inclus

(1) Rappel : fenêtre de capture du brochet sur le lac de Divonne-les-Bains.
(2) Rappel : est autorisée la prise de 4 corégones par jour et par pêcheur.

Guide de Pêche 01
EDITION 2021

GÉNÉRATION PÊCHE

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Ain

www.federation-peche-ain.com

Interdiction de pêcher en marchant dans l'eau

Réserves temporaires de pêche

Disponible sur notre site internet : www.federation-peche-ain.com/reglementation/ARP

Rôle & missions de la Fédération de Pêche de l'Ain

La Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique, forte d'un réseau de 61 AAPPMA adhérentes et une ADAPAEF, œuvre quotidiennement pour la protection des milieux aquatiques, le développement et la promotion du loisir pêche dans le Département de l'Ain.

- **Ses missions**
  - Le développement et la promotion de la pêche de loisir.
  - La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du patrimoine piscicole.
- **Ses actions**
  - Actions d'éducation, d'information et de sensibilisation à la protection de l'environnement.
  - Actions d'initiation, de perfectionnement à la pratique de la pêche.
  - Promotion et organisation de la pêche de loisir, développement du tourisme pêche.
  - Surveillance des milieux aquatiques.
  - Travaux de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques.
  - Études et suivi des milieux aquatiques et des populations piscicoles.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

Fédération de la Pêche de l'Ain
ZAC de la Cambuse
638 Rue du Revermont
01440 Viriat
Tél. 04 74 22 38 38
www.federation-peche-ain.com

GÉNÉRATION PÊCHE

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ www.cartedepeche.fr

Taille minimum des poissons
Hors lacs de montagne

- TRUITE

AUTRES ESPÈCES	Taille Légale de Capture
OMBRE COMMUN	30 cm
BROCHET	60 cm
SANDRE	50 cm
BLACK-BASS	40 cm
CORÉGONE	35 cm
SAUMON DE FONTAINE / OMBLE CHEVALIER	23 cm

Nombre de captures autorisées
par jour et par pêcheur

- QUOTA SALMONIDÉS :

- QUOTA CARNASSIER

3 carnassiers (sandre/black-bass/brochet) par jour et par pêcheur dont 1 brochet maximum par jour et par pêcheur en 1re catégorie y compris les lacs de montagne.

Mesures expérimentales spécifiques

Espèces	Mesures expérimentales spécifiques
Brochet	Expérimentation de fenêtre de capture sur les plans d'eau de Longeville (lac de Chanavieux) et Divonne-les-Bains Taille de capture : entre 60 cm et 80 cm
Sandre	Expérimentation de fenêtre de capture pour les pêcheurs de loisirs sur la Saône Taille de capture : entre 40 cm et 60 cm

HEURE LÉGALE DE PÊCHE

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher (heure solaire). L'heure à prendre en considération est celle figurant sur le calendrier de la Poste. Pour obtenir l'heure légale française, ajouter 1 heure (2 heures pour l'heure d'été).

Pour pêcher

In order to...

Sie wollen angeln...

Om te kunnen vissen...

Tarifs des cartes de pêches
des AAPPMA réciprocitaires

Produits	Description	Carte de pêche internet	Tarif plein
Carte "Personne majeure"	Carte annuelle - 1re et 2e catégories - Tout mode de pêche.	OUI	78,00 €
Carte "Interfédérale personne majeure"	Carte annuelle réciprocitaire "CHI + EGHO + URNE" 1re et 2e catégories - Tout mode de pêche.	OUI	100,00 €
Carte "Personne mineure"	Carte annuelle pour les jeunes de 12 à 18 ans au 1er janvier de l'année - 1re et 2e catégories - Tout mode de pêche.	OUI	20,00 €
Carte "Découverte - 12 ans"	Carte annuelle pour les jeunes de - 12 ans au 1er janvier de l'année - 1re et 2e catégories - Tout mode de pêche - Pêche à 1 ligne.	OUI	6,00 €
Carte promotionnelle "Découverte femme"	Carte annuelle pour les femmes - 1re et 2e catégories - Tout mode de pêche - Pêche à 1 ligne.	OUI	35,00 €
Carte "Journalière"	Carte valable 1 jour - 1re et 2e catégories - Tout mode de pêche - Acquittement d'une CPMA journalière sauf si le pêcheur déjà titulaire d'une CPMA annuelle.	OUI	11,00 €
Carte "Hebdomadaire"	Carte valable 7 jours consécutifs - 1re et 2e catégories - Tout mode de pêche.	OUI	33,00 €
Timbre HEGO seul			35,00 €

Liste de nos dépositaires sur notre site **www.federation-peche-ain.com**

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ www.cartedepeche.fr

Carpe de nuit
La pêche à la carpe de nuit est autorisée :

- DU JEUDI AU LUNDI MATIN

*voir règlement intérieur site internet AAPPMA Le Pêcheur.

- TOUS LES JOURS TOUTE L'ANNÉE

Toutes les autres espèces doivent être immédiatement remises à l'eau.

Ateliers Pêche Nature

Localisation	Responsable de l'atelier	Email
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur le site internet : www.federation-peche-ain.com

LA PÊCHE SPORTIVE DANS L'AIN

GPS Bourg-en-Bresse - Revermont
GPS Ain-Bugey
CSD 01 Comité sportif départemental

SCREENPRESSO.COM

Créer et partager vos captures d'écran avec Screenpresso (gratuit)